

Mécanisme de l'invasion

Souvent décrit comme une succession de phases durant laquelle la plante doit franchir des barrières (géographiques, écologiques et biologiques) avant de pouvoir s'implanter durablement dans l'aire d'introduction et de devenir invasive.

- **phase d'introduction** : franchissement de la barrière géographique.

- **phase d'établissement** : correspond à la période durant laquelle la plante se développe jusqu'au stade adulte en s'acclimatant aux conditions de son lieu d'introduction.

- **la naturalisation** : survient lorsque la plante est capable de se reproduire durablement par voie végétative ou sexuée et aboutit à la formation de population viables capables de se propager sans assistance humaine.

- **phase de prolifération** : caractérisée par une explosion démographique de populations naturalisées ainsi qu'une expansion géographique souvent très rapide.

PS : la phase d'expansion est fréquemment précédée d'une phase de latence de quelques dizaines voire quelques centaines d'années au cours desquelles la plante est présente à l'état latent sans présenter de tendance à l'invasion.

Définitions

Une **plante invasive** est une plante exotique, naturalisée, dont la prolifération crée des dommages aux écosystèmes naturels ou semi-naturels. Elle répond à 4 critères :

- **exotique: introduite** (volontairement ou non) par l'homme en dehors de son aire de répartition naturelle;

- **naturalisée** : capable de survivre et de se disperser sans intervention humaine;

- **proliférante** : capable de se multiplier et de se propager très rapidement;

- **impactante** : ayant des impacts d'ordre écologique, économique ou sanitaire.

NB : une plante envahissante caractérise une plante ayant une forte capacité de prolifération, qu'elle soit exogène ou indigène au territoire étudié. Le terme "invasive" est utilisé pour distinguer les plantes étrangères à notre territoire de plantes indigènes envahissantes.

Echelle "d'invasibilité" de Lavergne

Elle permet la réalisation d'un état des lieux précis en classant les plantes en 6 catégories.

rang 5 : espèces invasives avérées en milieux naturels

rang 4 : espèces invasives avérées en extension dans les milieux naturels

rang 3 : espèces invasives potentielles, invasives en milieux fortement perturbés

rang 2 : espèces invasives émergentes

rang 1 : espèces non invasives

rang 0 : espèces insuffisamment documentées

Société d'Horticulture de Touraine

35 boulevard Tonnellé 37000 TOURS

Tél : 02.47.49.26.48 - Fax : 02.47.37.44.36

Site : www.shot37.org - mel : shotfleurrissement37@wanadoo.fr



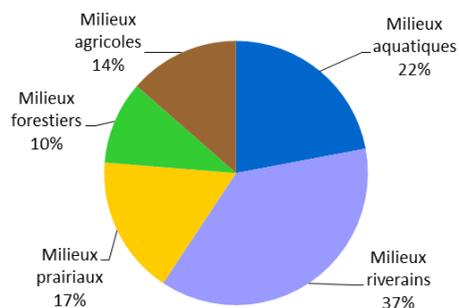
Société d'Horticulture
de Touraine

Origine des espèces

Les invasions biologiques sont directement liées à l'accroissement des échanges et au processus de mondialisation. De plus les plantes originaires des zones tempérées de l'hémisphère nord sont plus susceptibles de se naturaliser et de prospérer sous nos latitudes ou elles trouvent des conditions écologiques similaires. 65% des espèces invasives ou potentiellement invasives identifiées en Région Centre proviennent du continent américain et majoritairement d'Amérique du Nord.

Espaces colonisés et répartition géographique

Les milieux les plus touchés sont les milieux aquatiques (22%) et les milieux riverains (37%). Propices à l'installation des espèces invasives, ils accueillent près de la moitié des espèces invasives de la région Centre. Les grandes vallées sont des couloirs de propagation préférentielle. Les milieux forestiers et prairiaux, écosystèmes plus stables, sont moins touchés par l'envahissement. Les perturbations du milieu jouent aussi un rôle déterminant dans le déclenchement d'une invasion.



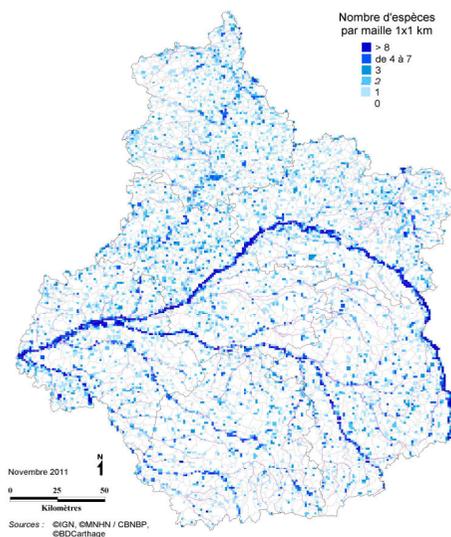
Impacts

Les préjudices causés par les invasions peuvent être d'ordre économiques, sanitaires ou environnementaux.

Impacts économiques : perte de rendement dans le secteur agricole (concurrence des plantes invasives avec les cultures) ou dépenses liées au contrôle des espèces invasives ou la restauration des milieux dégradés.

Impacts sanitaires : comme la Berce du Caucase (*Heracleum mantegazzianum*) dont la sève peut provoquer de graves brûlures après exposition au soleil, ou le pollen de l'Ambroisie à feuille d'Armoise (*Ambrosia artemisiifolia*) qui peut provoquer des allergies plus ou moins sévères.

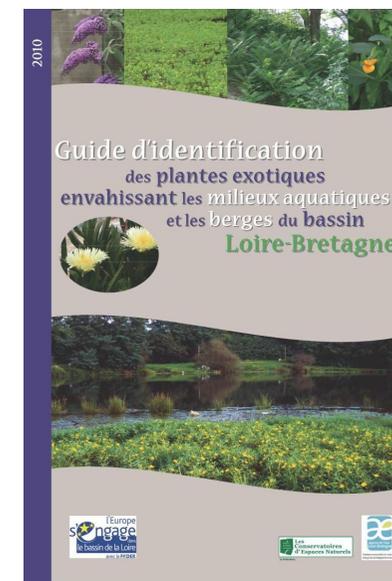
Impacts environnementaux : s'exercent à différentes échelles, depuis le niveau génétique (hybridation avec les espèces indigènes) jusqu'à celui de l'écosystème (modification de leur fonctionnement).



Densité de présence des espèces invasives avérées en région Centre (Seules les données précisément cartographiées sont illustrées).

Stratégies de gestion relatives aux plantes invasives

- **Avant l'introduction** des espèces (liste d'alerte), des actions de **prévention** peuvent être mises en place.
- **Lors de la phase d'établissement** et de naturalisation (espèces émergentes de rang 2). Leur distribution très ponctuelle permet encore de mettre en place des **plans d'éradication**. Besoin de **former les observateurs** à leur reconnaissance.
- **Lors de la phase de prolifération** : (espèces de rang 4 et prioritaire de rang 3). Actions de contrôle des fronts de colonisation afin de confiner l'espèce.
- **Une fois installées** (espèces de rang 5). Besoin de modes de gestions efficaces pour contrôler ces espèces (diminuer les impacts et restaurer les sites).



Tirés de "la liste des espèces végétales invasives de la région Centre" Version 2.2, janvier 2013